

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

SCHAERER Pastilles de nettoyage pour les systèmes de lait et les distributeurs de crème

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Agent de nettoyage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: IBEDA-CHEMIE Klaus P. Christ GmbH

Rue/B.P.: Am Eichelgärtchen 32

Place, Lieu: 56283 Halsenbach

Allemagne

E-mail: info@ibeda-chemie.com

Téléphone: +49 (0)6747-9501-0

Télécopie: +49 (0)6747-9501-11

Service responsable de l'information:

Herr Dohmann, Téléphone: +49 (0)6747-9501-16

1.4 Numéro d'appel d'urgence

België: Antigifcentrum**Tel. 0032 70 245 245****Transport:****CONSULTANK Lutz Harder GmbH (Contract QUALI003)****Téléphone: +49 (178) 4337434 (from USA: 01149 178 4337434)**

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Acute Tox. 4; H302

Nocif en cas d'ingestion.

Skin Corr. 1B; H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Skin Sens. 1; H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3; H335

Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3; H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger:

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SCHAERER Pastilles de nettoyage pour les systèmes de lait et les distributeurs de crème

Numéro de matière 0112

Page:

2 de 10

Conseils de prudence:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
	P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
	P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient Acide maléique et Peroxymonosulfate de potassium.
Contient 5-15% agents de blanchiment oxygénés.

2.3 Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: tablette inoffensifs à base des substances indiquées ci-après

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
N°CE 201-069-1 CAS 77-92-9	Acide citrique, exempt d'eau	< 40 %	Eye Irrit. 2; H319.
N°CE 203-742-5 CAS 110-16-7	Acide maléique	25 - 35 %	Acute Tox. 4; H302. Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. Skin Sens. 1; H317. STOT SE 3; H335.
N°CE 226-218-8 CAS 5329-14-6	Acide sulfamidique	10 - 20 %	Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. Aquatic Chronic 3; H412.
N°CE 274-778-7 CAS 70693-62-8	Peroxymonosulfate de potassium	5 - 15 %	Met. Corr. 1; H290. Acute Tox. 4; H302. Skin Corr. 1B; H314. Aquatic Chronic 3; H412.

Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Informations générales: Transporter la personne atteinte à l'air frais; si nécessaire utiliser un appareil respiratoire ou administrer de l'oxygène.

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises respiratoires, une assistance médicale est indispensable.

Après contact avec la peau:

En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau et du savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Contact avec les yeux:

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.

Enlever les lentilles de contact. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion:

Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Se rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Appeler aussitôt un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Jet d'eau en aspersion, mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NOx), oxydes de soufre, Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau et les retirer si possible de la zone dangereuse. Neutraliser les vapeurs par l'emploi d'eau en brouillard.

En cas d'incendie ne pas inspirer les fumées. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière.

Ne pas respirer les poussières. Utiliser un équipement de protection individuel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter la formation de poussière.

Absorber avec une substance sèche et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Effectuer un nettoyage final.

Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière.

Ne pas respirer les poussières. Utiliser un équipement de protection individuel. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Stocker à température ambiante.

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

Type	Valeur seuil
Belgique: Valeur Limité	10 mg/m ³ Valeur limite de poussière fraction inhalable
Belgique: Valeur Limité	3 mg/m ³ Valeur limite de poussière fraction respirable

8.2 Contrôle de l'exposition

Veiller à un apport d'air frais. Il est préconisé d'aspirer la poussière directement à l'endroit où elle se dégage.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: En cas de dégagement de poussière: Masque antipoussière/Appareil avec filtre à particules P2 conforme à la norme EN 143.

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.

Type de gants: Caoutchouc nitrile-Epaisseur du revêtement: 0,11 mm.

Période de latence: >480 min.

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: **Recommandé: Porter un vêtement de protection approprié.**

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Changer les vêtements imprégnés. Tenir un dispositif de rinçage oculaire à disposition. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Forme: solide, Comprimés
Odeur:	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Valeur pH:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosibilité:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	Aucune donnée disponible
Solubilité:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Indications diverses: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Contient Peroxymonosulfate de potassium: Peut être corrosif pour les métaux.

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées

10.4 Conditions à éviter

humidité. Protéger de toute chaleur forte. Éviter la formation de poussière.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NOx), oxydes de soufre, Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Acute Tox. 4; H302 = Nocif en cas d'ingestion.

ATEmix (calculé): 300 <ATE< 2000.

Indication sur Peroxymonosulfate de potassium:
DL50 Rat, par voie orale: 1200 - 2050 mg/kg.
Nocif en cas d'ingestion.

Indication sur acide maléique:
DL50 Rat, par voie orale: 708 mg/kg.
Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée, endommagement/irritation des yeux: Skin Corr. 1B; H314 = Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Skin Sens. 1; H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): STOT SE 3; H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

Symptômes

En cas d'inhalation: toux, dyspnée. Risque d'oedème pulmonaire.
Les symptômes peuvent se manifester ultérieurement.

Après absorption:
Irritation des muqueuses de la bouche, du pharynx du tube et de l'appareil digestifs.
Autres symptômes: Douleurs abdominales, vomissement, brûlures.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Le produit n'a pas été testé. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

Indication sur Peroxymonosulfate de potassium

Toxicité pour les algues:

NOEC *Pseudokirchneriella subcapitata* (algue verte): 0,5 mg/L/72h (OECD 201)

ErC50 *Pseudokirchneriella subcapitata* (algue verte): >1 mg/L/72h (OECD 201)

Toxicité pour la daphnia:

NOEC *daphnia magna* (puce d'eau géante): 2,5 mg/L/48h (OECD 202).

EC50 *daphnia magna* (puce d'eau géante): 3,5 mg/L/48h (OECD 202).

Toxicité pour le poisson:

NOEC *Oncorhynchus mykiss*: 27 mg/L/96h (OECD 203).

CL50 *Oncorhynchus mykiss*: 53 mg/L/96h (OECD 203)

Indication sur Acide sulfamidique

Toxicité bactérienne:

EC10 *Pseudomonas putida*: \geq 1000 mg/L/ 16 h.

Toxicité pour les algues:

Desmodesmus subspicatus (algue verte):

EC50: 48 mg/L/72h (OECD TG 201)

NOEC: 18 mg/L

Toxicité pour la daphnia:

EC50 *daphnia magna* (puce d'eau géante): 71,6 mg/L/48 h (OECD 202).

Toxicité pour le poisson:

CL50 Tête de boule: 70,3 mg/L/ 96 h (OECD 203).

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 20 01 29* = Détergents contenant des substances dangereuses.
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

UN 1759

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN: UN 1759, SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (Peroxymonosulfate de potassium)

IMDG, IATA-DGR: UN 1759, CORROSIVE SOLID, N.O.S. (Potassium peroxymonosulfate)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 8, Code: C10

IMDG: Class 8, Subrisk-

IATA-DGR: Class 8

**14.4 Groupe d'emballage**

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

Panneau d'affichage: ADR/RID: Classe de danger 80, Numéro ONU UN 1759

Etiquette de danger: 8

Dispositions particulières: 274

Quantités limitées: 5 kg

EQ: E1

Conditionnement - Instructions: P002 - IBC08 - LP02 - R001

Conditionnement - Dispositions particulières: B3

Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:

MP10

Réservoirs mobiles - Instructions: T1

Réservoirs mobiles - Dispositions particulières:

TP33

Codification réservoirs: SGAV - L4BN

Code de restriction en tunnel: E

Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger: 8

Dispositions particulières: 274

Quantités limitées: 5 kg

EQ: E1

Équipement nécessaire: PP - EP

SCHAERER Pastilles de nettoyage pour les systèmes de lait et les distributeurs de crème

Numéro de matière 0112

Page:

9 de 10

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS:	F-A, S-B
Dispositions particulières:	223, 274
Quantités limitées:	5 kg
Excepted quantities:	E1
Conditionnement - Instructions:	P002, LP02
Conditionnement - Réglementations:	-
IBC - Instructions:	IBC08
IBC - Réglementations:	B3
Instructions réservoirs - IMO:	-
Instructions réservoirs - UN:	T1
Instructions réservoirs - Réglementations:	TP33
Arrimage et manutention:	Category A.
Propriétés et observations:	Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.
Groupe de ségrégation:	none

Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger:	Corrosive
Excepted Quantity Code:	E1
Passenger and Cargo Aircraft: Ltd.Qty.:	Pack.Instr. Y845 - Max. Net Qty/Pkg. 5 kg
Passenger and Cargo Aircraft:	Pack.Instr. 860 - Max. Net Qty/Pkg. 25 kg
Avion-cargo uniquement:	Pack.Instr. 864 - Max. Net Qty/Pkg. 100 kg
Dispositions particulières:	A3 A803
Emergency Response Guide-Code (ERG):	8L

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directives nationales - Belgique**

Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Informations diverses**

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H290 = Peut être corrosif pour les métaux.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H314 = Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Créée: 21/4/2017

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir section 1: Service responsable de l'information

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.